

Date de convocation : 16/09/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19)

Excusés : Pierrick MARCON (pouvoir à Patricia SOUCHON), Isabelle MEYNET (pouvoir à Christophe MOULIN), Colette MORIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) (4)

Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Déclassement et déplacement chemin rural Ld La Côte.

DCM 20220922-9

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20201119-24 relative à un projet d'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Côte au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20210709-7 relative au déplacement d'un chemin rural à la Côte au droit des parcelles BL n°289 et 292 afin de positionner la bâche à incendie.

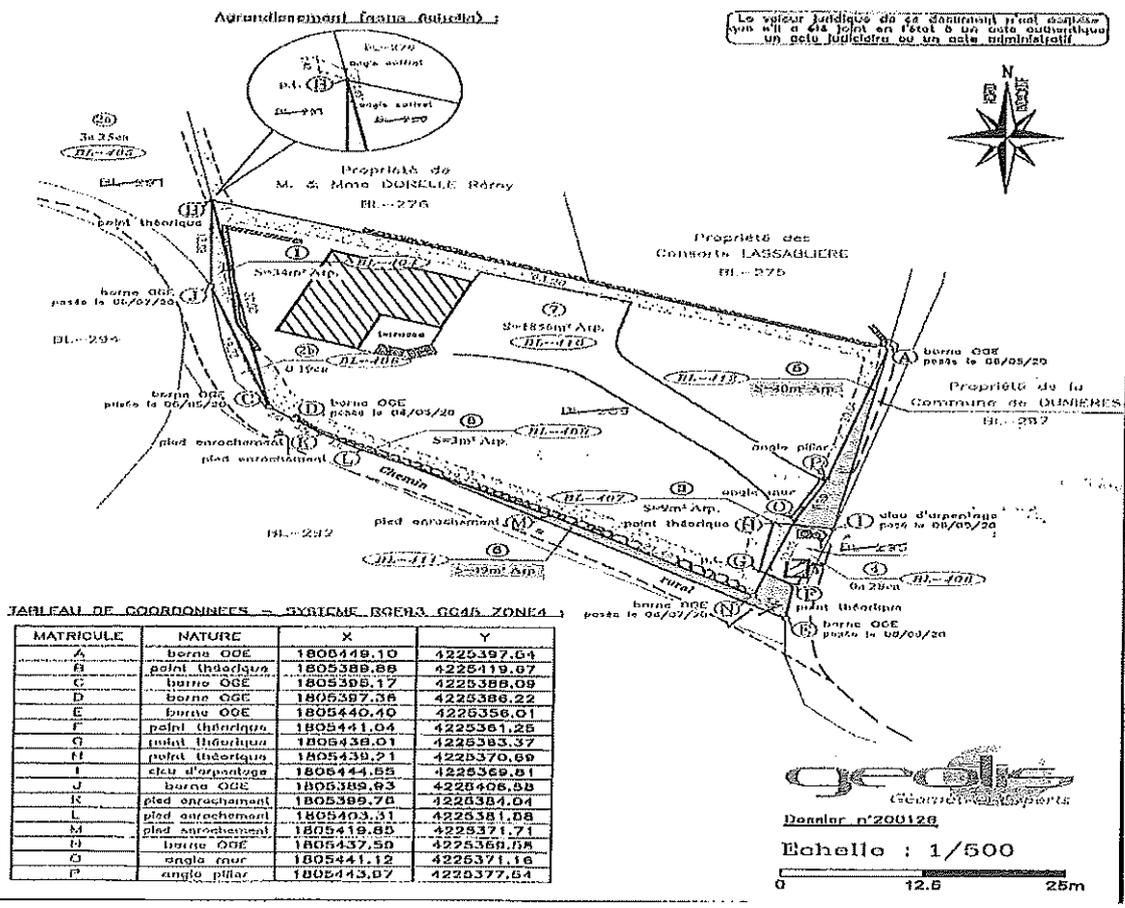
Il précise que ces projets ont été soumis à enquête publique du 12 juillet 2022 au 27 juillet 2022. Il ajoute que le Commissaire Enquêteur a émis :

- un avis favorable pour déclassement à des fins d'aliénation d'une partie de 3m² de chemin rural au lieu-dit La Côte au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard ;
- un avis favorable pour le déplacement du chemin rural au lieu-dit La Côte en vue de l'installation d'une bâche incendie.

AR Prefecture

043-214300873-20220922-DCM20220922_9-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Ce plan n'a aucune valeur sans le titre et la page al-contre (notes, légende, servitude, représentation fiscale ...)



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le déclassement en vue de son aliénation au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard, de la partie du chemin rural au lieu-dit La Côte ;
- Fixe le prix de vente à l'euro symbolique ;
- Décide que les frais de géomètre, de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de publicité dans les journaux locaux et les honoraires du Commissaire Enquêteur ;
- Laisse les acquéreurs désigner le géomètre et le notaire chargés de l'opération ;
- Autorise le déplacement du chemin rural à La Côte en vue de l'installation d'une bâche à incendie ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

043-214300873-20220922-DCM20220922_9-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220922-DCM20220922_9-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022